

FAQ Bénéficiaires

Le Pass'Sport est un dispositif porté par l'Etat permettant de relancer massivement la pratique sportive dans une association pendant un an en finançant à hauteur de 50€ les licences sportives



Pour qui ?

Les jeunes de 6 à 17 ans révolus

Issus de familles bénéficiants de l'ARS (Allocation de Rentrée scolaire) en 2021 ou de l'AAEH (allocation éducation pour enfant handicapé) ou de l'AAH pour les mineurs émancipés



Je suis parent d'un jeune éligible, quelle démarche dois-je entreprendre ?

Vous allez recevoir entre mi-juillet et fin août un courrier du Ministère chargé des Sports vous annonçant que vous êtes éligible au Pass'Sport. La seule démarche que vous avez à vous faire est de vous rendre dans l'association sportive de votre choix et de présenter le courrier.

Quand ?

Le dispositif est ouvert du 1er juillet au 31 octobre 2021



Est-ce que le Pass'Sport est cumulable avec d'autres dispositifs ?

OUI, le dispositif est cumulable avec les dispositifs locaux qui sont portés par les collectivités territoriales.



Mon enfant veut à adhérer à une structure socio-sportive, le Pass'Sport est-il éligible ?

Seules les structures socio-sportive implantées dans un quartier prioritaire de la Ville sont fondées à recevoir le Pass'Sport



L'aide de 50€ est-elle versée aux familles ?

NON, l'aide est octroyée à l'association sportive qui procède à une réduction automatique sur vos licences



Comment trouver une association sportive ?

Le site web: <https://monclubpresdechezmoi.com> vous permet de trouver un club près de chez soi avec une cartographie de l'ensemble des clubs de la Haute-Loire.

